

Note à destination des UT :

Dossier suivi par Christine DUMOND 04.79.69.96.16 – christine.dumont@onf.fr

UT de MODANE

1/ POUR LES AMENAGEMENTS

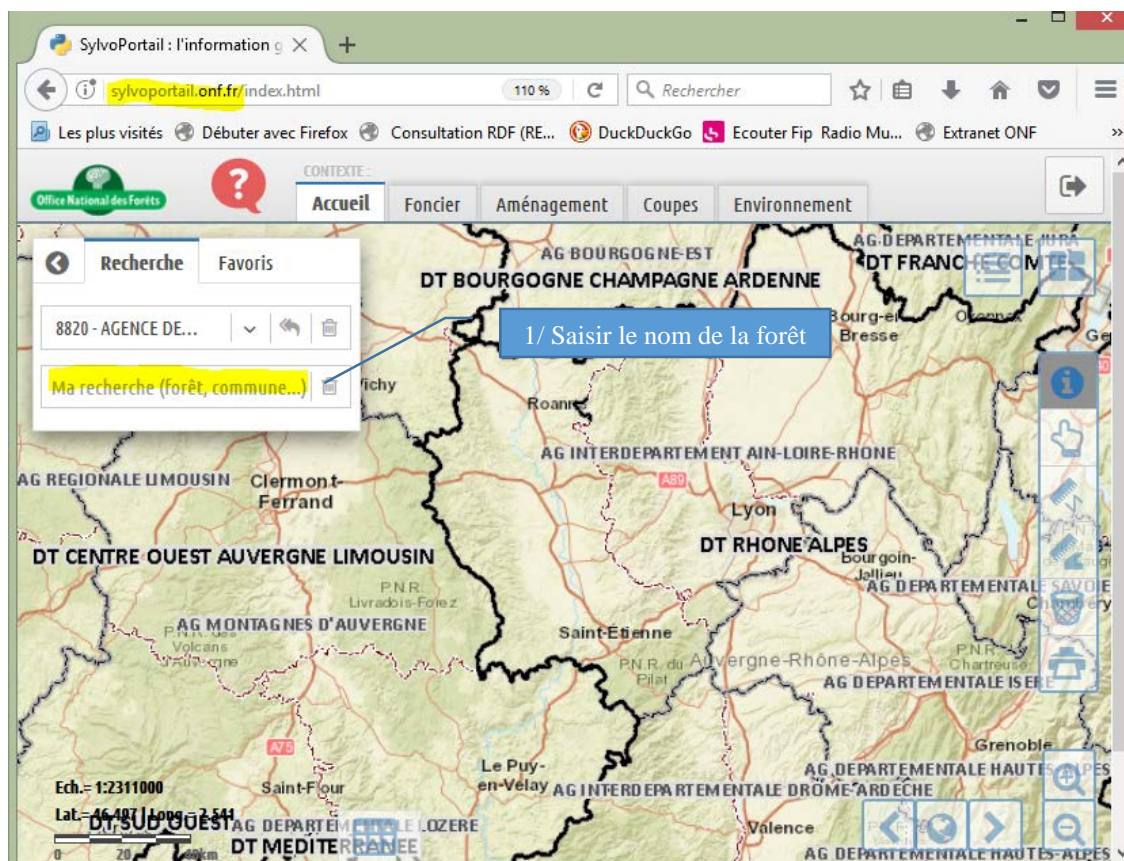
Aménagement de RTM BELLE PLINIER, transmis à Mme la Responsable de l'UT de MODANE

Aménagement de RTM BELLE PLINIER, transmis au technicien territorial M. François SADORGE

Aménagement de RTM BELLE PLINIER, transmis à Olivier LAMY

En 2013, l'aménagement est disponible au format PDF :

Sur Sylvoportal (depuis le navigateur mozilla : sylvoportal.onf.fr ou depuis mes applis)



The image shows a screenshot of the Sylvoportail website. On the left, a search interface displays the results for 'Forêt communale de Presle (73)'. A blue callout box with a magnifying glass icon and the text 'Cliquez sur : [icône] pour avoir le détail' points to a search icon on the map. On the right, the detailed information page for 'Forêt communale de Presle' is visible, including sections for 'Informations essentielles', 'Sommiers et bilans', 'Communes de situation', 'Concessions', 'Dossiers fonciers', and 'Aménagements forestiers'. The 'Informations essentielles' section lists details such as 'Type : Non domaniale', 'Cadre légal de gestion : RF (Relevant du régime forestier)', and various surface areas.

Tous les aménagements approuvés depuis septembre 2003 sont disponibles dès leur approbation sur sylvoportail.

Cet aménagement approuvé par arrêté du 11 août 2017 annule et remplace toutes les versions provisoires ou/et de terrain en votre possession (à détruire).

NB : L'ancien aménagement est à conserver en archive au poste : d'après l'instruction 88G16 (plan de classement), le document doit être archivé 100 ans dans les services.

2/ POUR LES PLANS

Les plans fournis sur demande de la commune le sont au format PDF (plus d'exemplaire papier). A charge pour les communes de les faire imprimer. Pour les personnels ONF (RUT et l'agent), 2 ex papier vous seront envoyés, une fois la mise à jour du plan faite.

3/ POUR LES SOMMIERS

Deux exemplaires du nouveau sommier seront ouverts, par l'agence, à compter de la date du début de l'aménagement et vous seront envoyés par courrier. (1 pour l'UT, 1 pour Terrain)

Les anciennes fiches A50a, A50d, A50k, A50r, Etat du bornage et des limites sont conservées dans le nouveau sommier.

1 jeu des autres fiches est archivé à l'U.T., l'autre jeu est à transmettre à l'Agence territoriale (C.Dumond) où il sera archivé.

A Chambéry le 22/11/2017

**Le Responsable des aménagements Savoie
Pascal COMBAZ DEVILLE**